

À l'ouverture de la séance du 10 décembre 2019, 45 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 31 membres présents, 14 procurations).

1. Procès-verbal du CAc

1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 24 septembre 2019

Le procès-verbal du Conseil académique du 24 septembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 44 voix pour et 1 abstention.

2. Affaires générales et statutaires

2.1 Statuts de la COMUE Angers-Le Mans

Les statuts de la COMUE Angers-Le Mans sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la séance en laissant une procuration et un membre étant arrivé en cours de séance.

Fait à Angers, le 10 décembre 2019

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*

Signé